

LA PLATE-FORME



VOLUME 21 NUMÉRO 1 MARS 2018

Photo Laïla Girard

SOMMAIRE:

PAGES 2 À 10

- Mot du maire
et chroniques d'information municipale

PAGES 11 À 13

- Points d'informations

PAGES 14 ET 15

- Chroniques de votre agente culturelle et
offre de cours et ateliers

PAGES 16 ET 17

- Chronique de votre intervenante de milieu et
de votre responsable de la bibliothèque

PAGE 18 ET SUIVANTES

- Mot des organismes et entreprises
de chez nous

AUSSI À L'INTÉRIEUR: CALENDRIER CULTUREL
À DÉTACHER

CONGÉ FÉRIÉ

Veuillez prendre note qu'en raison du congé de Pâques, la séance du conseil municipal aura lieu le lundi 9 avril à 19h00.



Activités à surveiller:

Le samedi 14 avril

Tournoi de sacs de sable

(pour information: Laïla Girard 418 675-2531)

Le samedi 21 avril

Bingo spécial du Club de l'Amitié

(pour information: Gaétan Côté 418 675-2241)

Le samedi 28 avril à 17 h 00

Souper communautaire au profit de l'Église

(pour information: Madeleine Duguay 418 675-2284)

Le vendredi 11 mai

Réouverture de l'Auberge Aventure Rose-des-vents

Bienvenue à tous!

Mot du maire

LA SOLIDARITÉ ET L'ENTRAIDE DES VALEURS INESTIMABLES



Nous avons été témoin durant la semaine du 5 au 11 mars dernier, de l'importance de la solidarité et de l'entraide lorsque des citoyens ou groupe de citoyens sont, malgré eux, victimes d'un événement hors de leur contrôle. Je veux ainsi vous exposer la force de la solidarité et de l'entraide reçues par les responsables de l'Association de la pêche blanche du secteur de l'Anse-d'en-bas, quand ils ont constaté les difficultés et l'immense défi qui les attendaient pour sortir les « cabanes à pêche » isolées par la rupture de la banquise.

Mentionnons que l'hiver particulièrement froid que nous avons connu a favorisé une épaisseur de glace beaucoup plus profonde que par les années passées. Bien sûr, pour la sécurité des pêcheurs cela fût avantageux et rassurant. Mais le Ford-du-Saguenay est aussi l'objet d'une navigation importante pour les nombreux navires qui doivent se rendre aux installations portuaires de Grande-Anse et de Bagotville. Le chenal entretenu par le brise-glace de Pêches et Océans Canada doit précéder les navires qui amènent la bauxite pour les quatre usines de production d'aluminium et autres importations/exportations de produits, le cas échéant.

Or, selon les informations que nous avons requises auprès des instances de l'organisme gouvernemental, *(avec lesquelles nous avons entretenu une communication quotidienne pendant toute la semaine)* l'épaisseur de la glace dans le chenal a aussi atteint un niveau presque sans précédent. Pour solutionner le problème des difficultés de navigation des minéraliers, le commandant du brise-glace a été dans l'obligation de faire un autre chenal parallèle à celui qu'il entretenait depuis le début de l'hiver, causant ainsi un mouvement supplémentaire des glaces, principalement sur la rive nord, là où ce nouveau chenal a été ouvert. Ajoutons les hautes marées et les forts vents, nous avons là les éléments d'une recette complète pour provoquer les failles importantes sur le site de la pêche blanche de Sainte-Rose.

Pour les propriétaires des 59 cabanes bien installées depuis le début de janvier, ils étaient loin de s'imaginer que le mètre cinquante (1.5 m) de glace accumulée allait se rompre comme on déchire une feuille de papier. D'ailleurs, le samedi 4 mars, une motoneige a enfilé dans la faille située à l'Anse-du-milieu se retrouvant *(heureusement sans ses passagers)* à plus de 50 mètres d'eau. Depuis toujours, cette faille est l'objet d'inquiétudes de la part des amateurs de pêche blanche. (voir texte sur le comité de la pêche blanche).

Tôt ce lundi 5 mars, j'ai reçu un appel téléphonique de M. Gaétan Crevier, vice-président de l'Association de la Pêche blanche m'informant de la problématique causée par les importantes failles sur la glace. Je me rends sur place. Il m'informe que les ponts déjà en place ne peuvent suffire aux passages de l'équipement motorisé et des cabanes. On m'aborde sur la possibilité de déclarer les mesures d'urgence. Comme rien ne vient menacer la vie des gens, ce moyen extrême n'est pas envisagé et ne peut justifier par la nature de l'évènement ce niveau d'intervention.

Nous proposons donc d'entrer en communication avec les autorités de Pêches et Océans Canada, d'abord pour les informer et ensuite examiner avec eux la possibilité de retarder le « déglacage du Saguenay, » prévu le 12 mars. Grâce à leur excellente collaboration une entente fut conclue.

Rapidement, les 59 membres de l'Association ont été invités à apporter leur collaboration. Plusieurs ont pris congé de une, deux, trois journées et même plus pour participer aux opérations d'installation d'un pont long d'environ 70 mètres et du transport de neige sur le pont construit en bille de bois. Ces travaux allaient permettre d'assurer en toute sécurité la sortie des cabanes. L'opération aura pris toute la semaine avec des journées de travail débutant très tôt le matin et souvent très tard en soirée.

L'activité a été menée de mains de maître par des gens expérimentés, des compétences qui relèvent pour certains jusqu'à plus de 30 ans de pratiques sur les glaces, une solidarité exemplaire et surtout un sens de l'entraide qui ont facilité la solution d'un problème qui au départ semblait impossible à résoudre.

Pour les nombreuses occasions où nous nous sommes rendus sur les glaces, nous n'avons jamais été en mesure d'entendre une seule critique négative, aucun reproche envers les responsables de la pêche blanche de l'Anse-d'en-bas. Nous tenons à féliciter tous les collaborateurs et collaboratrices qui ont participé à cette opération. Votre solidarité et votre sens de l'entraide, des valeurs sûres dans notre société, vous honorent.

Laurent Thibeault, maire



Chroniques d'information municipale

UN CONSEIL MUNICIPAL ACTIF

Les citoyens et citoyennes qui assistent aux délibérations mensuelles du conseil municipal, sont à même de constater qu'à l'item « rapport des comités » les conseillers sont davantage actifs pour fournir des informations appropriées sur les grandes activités de notre gestion municipale. Dès qu'un comité se réunit ou fait des recommandations au conseil les contribuables peuvent rapidement connaître les orientations dégagées par le conseil. Cela a aussi comme avantage que lors de la période de questions, il est donc possible d'avoir des précisions complémentaires au besoin.

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE

À la séance ordinaire du 5 mars dernier, le conseil municipal a adopté le règlement sur l'éthique et la déontologie. Le volet éthique consiste surtout à définir les règles régissant les rapports des élus avec les personnes, entreprises, promoteurs, associations ou groupe de citoyens qui établissent des activités en lien avec les responsabilités et mandats des membres du conseil municipal. Pour le volet déontologie, nous pourrions le définir comme l'attitude des élus face aux respects des règlements, lois et mode de fonctionnement du conseil municipal. Donc, avec l'élection de novembre dernier, le conseil municipal doit obligatoirement adopter de nouveau le règlement sur l'éthique et la déontologie qui était en vigueur depuis les quatre dernières années. Les membres du conseil peuvent lors de cette adoption modifier l'ancien règlement et l'adapter aux nouvelles réalités, le cas échéant.

ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT PORTANT SUR LA POLITIQUE CONTRACTUELLE

La politique contractuelle de la municipalité adoptée en décembre 2010 deviendra bientôt « le règlement portant sur la politique contractuelle ». En effet, en vertu des dispositions de la Loi 122 portant sur la gouvernance de proximité, une municipalité peut maintenant se doter d'un règlement lui permettant d'accorder des contrats professionnels et de services de gré à gré et cela jusqu'à un montant de 99 999 \$ sans être obligé de passer par le long processus d'appels d'offres publiques. Avant l'adoption de la loi 122, une municipalité ne pouvait accorder un contrat de gré à gré au-delà d'un montant de 25 000 \$.

Notre nouveau règlement, qui sera soumis au conseil municipal pour adoption à la séance publique du mois d'avril, devra toutefois obliger la municipalité de s'assurer d'une vérification d'une juste concurrence entre les différents services professionnels et les entreprises aptes à répondre aux attentes et intérêts des contribuables.

Ce projet de règlement, disponible pour consultation à la municipalité, permettra un allègement des procédures administratives tout en laissant des marges de manœuvre en efficacité et efficience dans la recherche des compétences auprès d'entrepreneurs et de professionnels.

FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE

Donnant suite aux travaux de la Commission Charbonneau portant en outre sur les agissements des administrations publiques élues, le ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) oblige tous les nouveaux élus (es) ou anciens élus qui n'ont pas suivi une formation sur l'éthique et la déontologie à prendre les dispositions nécessaires afin de suivre une formation appropriée. Trois membres du conseil municipal de Sainte-Rose seront au mois d'avril prochain au Centre communautaire de Saint-Bruno pour participer à cette formation.

Ces membres sont MM Michel Blackburn, Vallier Girard et Olivier Hudon. Soulignons que cette formation est obligatoire et permettra aux nouveaux élus de mieux s'adapter aux règles et pratiques de leur fonction et connaître le niveau et les limites des responsabilités et devoirs des élus municipaux.

NOTRE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Lors de la dernière semaine de février, notre réseau de distribution d'eau potable a subi une fuite importante. Il nous aura fallu une semaine pour solutionner le problème. Il faut d'abord mentionner que tout le contexte de la recherche de la fuite se complique particulièrement lorsque cela arrive pendant l'hiver. Précisons que sur une distance de près de 3 kilomètres notre réseau de distribution passe en grande partie dans un champ et sur des terrains privés. De plus, à partir du Club des Alliés jusqu'au site de la Madone peinte sur une pierre, nous n'avons aucune valve de contrôle qui permettrait de faciliter la recherche de la fuite. Il en est de même pour tout le réseau situé dans les champs et propriétés privées. En plus, il faut ajouter à la difficulté un couvert de neige particulièrement abondant.

Des citoyens nous ont communiqué la présence d'une fuite possible au début de la rue du Quai. Nous les remercions pour leur collaboration. Toutefois, nous connaissions cette fuite car les indicateurs informatisés du système de contrôle nous laissent entendre qu'il s'agit d'une fuite peu abondante, préférant attendre au printemps pour corriger la situation.

La nouvelle fuite découverte le vendredi 23 février a été l'objet d'intenses recherches. M. Rémi Grenon nous a informé qu'il avait parcouru toute la partie de ses champs sans succès. Le mardi 27 février, un autre citoyen, M. Marco Tremblay à 15h50, venait nous informer que l'eau jaillissait au milieu de la rue du quai à quelques 200 pieds du Club des Alliés. Ce n'est que le jeudi que nous avons pu avoir un entrepreneur et son équipement approprié (*6 pieds de gel au sol*) pour effectuer les réparations.

On nous a reproché d'avoir libéré la machinerie après la journée de samedi. D'autres citoyens ont même affirmé que nos employés refusaient de travailler la fin de semaine. Or, toute la journée de samedi fut l'objet de recherches pour trouver des valves de contrôle. À la fin de la journée, les indicateurs du système informatique informaient alors que le système de pompage pouvait maintenir l'approvisionnement en eau potable. Nous avons libéré l'entrepreneur qui devait ramener sa machinerie.

Nous savons l'importance d'avoir de l'eau potable dans toutes les maisons. Nous connaissons aussi la nécessité d'avoir une borne incendie disponible pour fournir au service de protection incendie l'eau nécessaire aux opérations, le cas échéant. Pour ce dernier volet nous nous étions assuré un accès à une borne fontaine en tout temps fonctionnelle à moins d'un demi kilomètre de notre réservoir. Voilà pourquoi tous les efforts sont faits pour que les réparations soient réalisées le plus rapidement possible.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué de quelque façon que ce soit à solutionner le problème. Dans les circonstances, notre personnel a agi avec énormément de professionnalisme et de préoccupation d'accorder aux citoyens et citoyennes la continuité du service. Il est vrai que quelques résidences ont été privées momentanément (*parfois une journée complète et un peu plus*) d'eau. Pour l'ensemble et la très grande majorité nous nous sommes assurés d'une alimentation appropriée en communiquant quotidiennement à tous les propriétaires et locataires connectés au réseau, informant des ruptures momentanées, principalement la nuit, permettant ainsi aux citoyens de faire provision pour les activités essentielles. Nous affirmons que la collaboration de gens fut exceptionnelle.



ÉTUDE POUR SÉCURISER LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Dans la chronique précédente, nous informons que notre réseau de distribution d'eau potable passe sur des propriétés privées sans valve de contrôle sur près de 3 kilomètres. Nous aurions dû aussi ajouter que ce réseau a dépassé la durée normale d'utilisation et, qu'il date de 60 ans.

Or, le lundi 5 mars, le conseil municipal a autorisé l'utilisation du fonds fédéral de la taxe d'accise, un montant encore disponible jusqu'au 31 décembre 2018 de 143 000 \$ et qui servira à confier à une entreprise spécialisée le mandat d'évaluer la faisabilité de mise à niveau de notre conduite de distribution d'eau potable et de préparer, si possible, les plans et devis pour que le réseau suive le parcours de la rue du Quai en étant toujours repérable. Pourrait-on utiliser cet argent ailleurs? La réponse est catégoriquement non. Ce programme de subvention est principalement réservé aux infrastructures municipales d'eau potable, de canalisation et de traitement des eaux usées.

Nous avons de plus eu une communication avec notre député provincial l'informant des besoins urgents d'intervenir avec l'appui du ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire. Notre député a immédiatement entrepris les démarches en vue d'une convocation bientôt avec les autorités du ministère. Le but premier est d'examiner toutes avenues pour donner à nos citoyens les services essentiels de nos infrastructures municipales.

FORMATION SUR L'EAU POTABLE

Toujours dans le domaine de l'eau potable, M. Yoan Bourgeois-Gravel, employé municipal, a suivi la formation d'opérateur en traitement des eaux, donnée à Roberval sur une période de trois semaines.

Cette formation était obligatoire afin de seconder l'inspecteur municipal qui assurait seul, depuis le départ de M. Martel, ce service essentiel.

LE SERVICE DE PROTECTION INCENDIE

Si le dossier de l'eau potable attise les nombreux commentaires, il en est tout autant pour le dossier du service de protection incendie sur notre territoire. Soyons clair, la population de Sainte-Rose a toujours un service de protection incendie. En effet, les circonstances, les dispositions légales et le bon sens nous ont obligés à déléguer notre compétence au service incendie de la municipalité de Saint-Fulgence.

En ce qui concerne les circonstances, disons que les membres de l'équipe des valeureux pompiers volontaires qui ont assumé leur rôle et responsabilité pendant plusieurs années ont vu passer le temps d'une retraite bien méritée. De plus, les **exigences légales** à l'égard des obligations de formations laissent peu de temps à nos pompiers volontaires de poursuivre leur engagement. Il faut dire aussi que les nombreuses tentatives de renouvellement de l'équipe n'ont pas donné les résultats escomptés et cela malgré la volonté du conseil municipal d'attribuer les fonds nécessaires à la formation.

Pour toute la **question des dispositions légales**, mentionnons que le ministère de la Sécurité publique et le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire ont obligé les MRC à adopter, à présenter et à faire approuver aux autorités gouvernementales un Schéma de couverture de risque incendie valide pour toutes les municipalités de la MRC. Cet organisme a aussi le mandat de la mise en œuvre de ce schéma.

Ce schéma de couverture de risque incendie comporte de nombreuses **obligations légales** et exigences en formation des pompiers pour intervenir lors d'un sinistre. Or, à titre d'exemple, pour intervenir sur un feu, (selon les règles de la CSST et de la Commission des normes du travail) il est obligatoirement exigé un minimum de cinq pompiers accompagnés par le chef pompier qui doit posséder une formation plus poussée

et des responsabilités légales et d'imputabilité qui résultent que pour notre municipalité plus personne de notre ancienne équipe pouvait répondre « légalement » de ces exigences. Mentionnons que les événements, notamment l'incendie d'un foyer de personnes âgées à l'Isle-Verte, ont eu pour conséquence un renforcement des formations et des règles d'intervention.

Pour la municipalité, **le bon sens prévalant**, et surtout une disposition du Schéma de couverture de risque de la MRC affirmait que le service de protection incendie d'une municipalité devait obligatoirement prendre entente avec la municipalité voisine. Voilà pour la mise en contexte.

Mais qu'en est-il à ce jour ?

Oui, nous avons conclu une entente satisfaisante et rassurante avec la municipalité de Saint-Fulgence;

Oui, le service incendie de cette municipalité compte 24 pompiers volontaires, tous de Saint-Fulgence;

Oui, il nous est impossible encore pour le moment de trouver des personnes disponibles et avec un permis valable qui permettrait d'amener notre camion incendie sur le site d'un incendie sur notre territoire;

Oui, s'il se trouvait des personnes avec un permis de classe 3 et disponibles de bien vouloir prendre contact avec les autorités de la municipalité;

Oui, tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas trouvé des personnes disponibles pour ce dernier volet, notre camion incendie demeurera dans la caserne de Saint-Fulgence là où il serait plus facile de l'amener à Sainte-Rose;

Oui, nous invitons la relève désirant s'impliquer à former une équipe pour collaborer à l'équipe du service incendie de Saint-Fulgence;

Oui, nous sommes toujours intéressés à recevoir des candidatures et à faciliter la formation quand les candidats offriront leurs disponibilités et leur service pour notre communauté;

Oui, nous ne sommes pas la seule municipalité à connaître une situation semblable;

Oui, la meilleure décision dans les circonstances demeure celle prise par le conseil municipal de déléguer notre compétence à la municipalité voisine;

Oui, notre préoccupation d'assurer la protection de nos citoyens demeure une priorité absolue;

Oui, les contribuables doivent communiquer avec leur assureur l'informant qu'il n'y a plus de camion incendie dans la caserne de Sainte-Rose-du-Nord et que la municipalité de Saint-Fulgence assume complètement le service pour la municipalité de Sainte-Rose.

Oui, le service incendie de Saint-Fulgence possède un plan d'intervention intégré au schéma de couverture de risque incendie de la MRC pour notre territoire. Il a été présenté et déposé au conseil municipal de Sainte-Rose et disponible pour consultation par tous les contribuables;

Oui, le nouveau Schéma d'intervention en sécurité incendie de la MRC du Fjord-du-Saguenay comporte de nouvelles et nombreuses dispositions pour bien protéger nos citoyens et citoyennes;

Oui, la MRC du Fjord possède deux préventionnistes et une coordonnatrice au service incendie dont leur rôle consiste notamment à procéder à des inspections et contrôles dans les résidences et les commerces;

Oui, ces employés ont des mandats clairs d'inspection et nous devons faciliter l'accomplissement de leur tâche et responsabilité et cela pour le plus grand intérêt de chaque propriétaire et de la collectivité;

COMITÉ DE LA PÊCHE BLANCHE

La saison de la pêche blanche vient de se terminer. Cette activité de pêche récréative aura été productive, intéressante et même si pour certains elle a occasionné bien des maux de tête pour sortir les cabanes, la conviction de la nécessité de bien encadrer cette activité demeure une priorité pour la prochaine saison.

À cet égard, donnant suite aux recommandations de nos assureurs et surtout devant l'achalandage toujours en croissance de nouveaux adeptes provenant de l'extérieur, le conseil municipal a mandaté un comité formé de 2 citoyens pêcheurs, de 2 représentants des pêcheurs de l'Anse-d'en-bas, d'un représentant de la Corporation nautique du quai, d'un représentant de la SDECT, de la directrice générale de la municipalité, de 2 représentants du conseil municipal et du maire.

Leur mandat : préparer un projet de règlement à soumettre au conseil municipal pour adoption.

Notre objectif : assurer notre responsabilité à l'égard du mandat donné aux municipalités de la gestion et de l'organisation du territoire et assurer que cette activité récréative se réalise en toute sécurité.

Contrairement à ce que prétendent les nouveaux adeptes de cette activité récréative, que le Saguenay est propriété du gouvernement fédéral et que la municipalité ne peut réglementer sur ce qui se passe sur les glaces, nous répondons que le gouvernement a le mandat de légiférer et contrôler la navigation des voies navigables partout au Canada et de même pour la pêche sur ces plans d'eau. La municipalité a reçu, par ses lettres patentes délivrées le premier janvier 1942, la définition de son territoire sur le canton Saint-Germains et sur le Saguenay jusqu'à son milieu par un tracé suivant une ligne sinueuse modelé au parcours terrestre.

LE RÉSEAU DE COMMUNICATION INTERNET HAUTE VITESSE

En janvier dernier, le conseil municipal de Sainte-Rose a adopté une résolution appuyant la MRC du fjord dans sa démarche auprès des instances gouvernementales, fédéral et provinciale, afin d'optimiser l'utilisation de la fibre optique présente sur le territoire de toutes les municipalités. Répondant aux résolutions adoptées par chacune des municipalités, la MRC a aussi obtenu unanimement par les maires réunis en conseil le 13 mars dernier, l'autorisation de présenter une demande financière afin d'utiliser au maximum la fibre optique sur son territoire et ainsi pouvoir « brancher » tous les citoyens sur son réseau. (à suivre...)

LES PROJETS STRUCTURANTS

Les projets structurants consistent à accorder à la municipalité et à des organismes sans but lucratif un soutien financier pour réaliser des activités « structurantes », c'est-à-dire, qui permettent de dynamiser l'activité économique et communautaire de notre milieu de vie (*définition de l'auteur*). Ainsi, la municipalité de Sainte-Rose dispose d'un montant de 82 000 \$ permettant de réaliser par elle-même et ses organismes OBNL des projets structurants (festival, animation, réalisation d'infrastructures (*autres que travaux municipaux*), exposition, activités culturelles, services d'accueil touristique, aménagement du territoire, intervention environnementale, aménagement de sentiers de toute nature (pédestre, motoneige, quad, etc.).

Ce fonds de 82 000 \$ provient de la MRC du Fjord et le montant est le même pour chacune des 13 municipalités. Il est composé de:

- ⇒ 27 000 \$ provenant d'Hydro-Québec pour les redevances du barrage de la Péribonka;
- ⇒ 45 000 \$ du Ministère du développement économique pour dynamiser nos communautés rurales (*anciennement PNR*);

- ⇒ 8 000 \$ provenant des budgets de la MRC pour soutenir nos organismes du milieu;
- ⇒ 2 000 \$ accordé par la MRC et destiné à de la promotion ou publicité pour nos activités.

Les organismes doivent présenter une demande qui répond aux critères imposés par le programme. C'est la Société de développement économique, communautaire et touristique qui a le mandat d'analyser et de recommander les projets au Conseil municipal. Ce dernier doit transmettre une résolution d'approbation à la MRC qui décide des projets retenus en réunion régulière des maires.

Voici donc le tableau des recommandations du conseil municipal pour les projets 2018 (résolution 50-2018):

ORGANISMES	DEMANDE \$	RECOMMANDATION \$
L'ART SALÉ		
Carnaval Sasquatch 2019	12 000 \$	9 000 \$
ASSOCIATION SPORTIVE		
Party de chasse	7 000 \$	7 000 \$
CLUB DE L'AMITIÉ		
Activités culturelles	5 000 \$	0
CORPORATION NAUTIQUE		
Animation musicale artistique au Quai	10 000 \$	10 000 \$
SDECT		
Carte touristique	3 000 \$	2 000 \$
Dynamisation du bureau d'information touristique	5 000 \$	5 000 \$
Festival des Artisans	20 000 \$	20 000 \$
TOTAL	62 000 \$	53 000 \$

P.S. Le Conseil municipal a accordé, à même son budget 2018, au poste budgétaire dons des élus, une aide financière de 2 000 \$ au Club de l'Amitié de l'âge d'or (résolution 51-2018).

LE BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

Lors de la dernière séance publique de la MRC du Fjord-du-Saguenay, le 12 mars dernier, le conseil des maires a adopté une résolution afin d'accorder à la municipalité de Sainte-Rose et celle de Petit-Saguenay, deux municipalités ayant un bureau d'information touristique aux portes d'entrée de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, un montant supplémentaire de 10 000 \$ pour la tenue du kiosque touristique.

Depuis trois ans, nous bénéficions d'un montant de 10 000\$. En ajoutant ce soutien financier supplémentaire cela permettra d'assurer pleinement notre responsabilité à l'égard de ce service. Mentionnons que le bureau de Sainte-Rose est le deuxième plus fréquenté de la région. Avec le nouvel aménagement découlant de l'agrandissement du pavillon de la Montagne, nous pourrons mieux accueillir les touristes.

Notre bureau se fait aussi un devoir d'informer des grands attraits touristiques régionaux et surtout ceux du territoire des 13 municipalités de la MRC du Fjord. Voilà pourquoi la décision des membres du Conseil de la MRC à adhérer à notre requête fut prise à l'unanimité. Nous tenions à remercier grandement nos collègues qui ont fait confiance aux compétences et aux longues expériences de nos deux petites municipalités. Nous serons des ambassadeurs fiables et dignes de cette confiance.



LE PAVILLON DE LA MONTAGNE

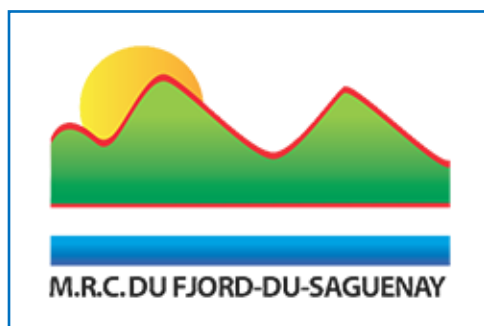
Depuis le 20 janvier dernier, les locaux du Pavillon de la Montagne sont maintenant disponibles pour accueillir les activités des citoyens, organismes, associations diverses, familles et événements sociaux, culturels, récréatifs, sportifs et autres. Nous avons à plusieurs reprises évoqué la nécessité de ce projet maintenant réalisé.

Qu'il nous suffise de mentionner que la salle de réception pourra dorénavant accueillir en toute sécurité et en toute conformité aux lois et règlements qui régissent les espaces publics, 135 personnes avec un système de ventilation approprié; un espace cuisine fonctionnel et suffisamment grand pour assurer un meilleur service; les salles de toilettes ont également été aménagées selon les normes requises par le code national du bâtiment; la salle de conditionnement physique a aussi été agrandie et possède maintenant des douches, femme et homme, permettant de répondre aux besoins des utilisateurs et aux exigences de nos assureurs; le bureau d'information touristique est maintenant aménagé dans des locaux indépendants de la salle de réception; ajoutons la terrasse avec une vue splendide sur le fjord et le village, un bureau de poste agrandi à plus du double en espace occupé et aménagé pour plus de discrétion pour les utilisateurs et finalement une salle disponible pour location, réunion et autres. Tout le système électrique a été refait et ajoutons un espace de rangement du matériel et équipement et d'un vestiaire éloigné du hall d'entrée.

Nous sommes à préparer une cérémonie d'inauguration avec nos différents partenaires. La population roseraine sera évidemment invitée à y participer et à visiter les lieux lors d'une journée porte-ouverte. Ce sera aussi l'occasion de rencontrer les membres du conseil municipal.

Cette réalisation a été rendue possible grâce aux partenaires financiers suivants:

MRC du Fjord-du-Saguenay	116 725 \$
◇ Fonds Péribonka 65 405 \$	
◇ Fonds touristique 30 000 \$	
◇ Projets structurants 21 320 \$	
Caisse Desj. de la Rive-Nord du Saguenay	50 000 \$
Ministère des Affaires municipales	150 000 \$
◇ Fonds conjoncturel 80 000 \$	
◇ Taxe d'essence Canada-Québec 70 000 \$	
Développement économique Canada	197 190 \$
◇ Volet 150 ^e	
Municipalité	81 925 \$
◇ Budget 25 000 \$	
◇ Affect. du surplus et fonds de roulement 56 925 \$	
Récupération de taxes	56 682 \$
Total des revenus	652 522 \$



**Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire**

Québec



Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada



Canada

UTILISATION OPTIMALE DU PAVILLON DE LA MONTAGNE

Le Pavillon de la Montagne est une salle communautaire disponible à l'ensemble de la population de Sainte-Rose. C'est ainsi que l'organisme communautaire « Le club de l'amitié » de la FADOQ est le seul organisme qui bénéficie dorénavant de son utilisation d'une façon entièrement gratuite. Nous échangeons présentement sur l'horaire d'utilisation. Nous avons aussi proposé à l'organisme de céder une bonne partie des biens mobiliers qu'il possédait. Le but, c'est de rendre accessible ces équipements (chaises, tables, vaisselle, etc.) à toute la communauté d'utilisateurs et d'assurer un renouvellement des équipements lorsque l'usage des années en amoindri leur qualité.

De plus, nous cherchons à optimiser son utilisation pour que ce bâtiment puisse devenir le lieu privilégié de rencontres pour toutes les catégories d'événements : rencontres culturelles, sportives, sociales, familiales, etc. Pour connaître les modalités d'utilisation et de réservation, il suffit de communiquer avec la directrice générale de la municipalité, Mme Maryse Girard au téléphone 418-675-2250 poste 2602.

Il est important de mentionner que la municipalité tient à affirmer sa préoccupation d'une utilisation **écoresponsable** pour son utilisation. Nous cherchons à éliminer les vaisselles de carton, styromousse, plastique et autres. C'est pourquoi, nous mettons à la disposition des utilisateurs un ensemble de vaisselles et ustensiles suffisant pour accueillir vos invités. De plus, un lave-vaisselle commercial fonctionnel et efficace permettra de laver et stériliser une bonne quantité de vaisselle en 3 minutes.

Mentionnons que la conseillère, Mme Annie Girard, est responsable du Pavillon de la Montagne. Toutefois, pour les réservations, la coordination est assurée par Mme Maryse Girard.

Points d'informations

Le bilan annuel de la qualité de l'eau potable est disponible **pour consultation** au bureau de la Municipalité.



LICENCES DE CHIEN



Il est maintenant temps de procéder au **renouvellement** de la licence de votre animal de compagnie qui est au coût de 20 \$.

SERVICE GRATUIT À SAINTE-ROSE-DU-NORD

RÉCUPÉRATION

HÔTEL DE VILLE

126, RUE DE LA DESCENTE-DES-FEMMES, SAINTE-ROSE-DU-NORD

MATIÈRES ACCEPTÉES : piles, batteries, téléphones cellulaires, peinture, huiles usées, antigel (glycol) et ampoules fluocompactes.

BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE/ PAVILLON DE LA MONTAGNE

213, RUE DU QUAI, SAINTE-ROSE-DU-NORD

MATIÈRES ACCEPTÉES : piles, batteries et téléphones cellulaires.

**Rapportez vos médicaments périmés à la pharmacie.*

COLLECTES DES ORDURES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES

Veuillez prendre note que des bacs de récupération et d'ordures n'ont peut-être pas été ramassés lors de la dernière collecte.

Assurez-vous qu'il est les roues et les poignées dirigées du côté de votre résidence comme représenté sur la photo.

Nous vous remercions
de votre collaboration!

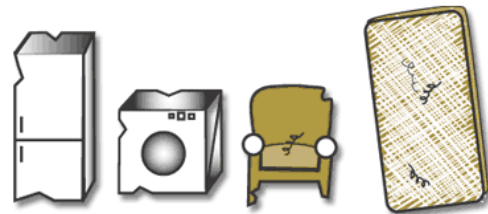


COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Depuis décembre dernier, c'est la MRC du Fjord-du-Saguenay qui a la gestion des matières résiduelles incluant la collecte des encombrants (monstres ménagers).

Cette année, **les conteneurs pour encombrants seront remplacés par une nouvelle procédure** qui vous sera communiquée au début du mois de mai.

Nous vous remercions de votre collaboration!



La collecte des résidus domestiques dangereux et des produits électroniques aura lieu le samedi 26 mai de 9 h à 12 h à l'édifice municipal situé au 126, rue de la Descente-des-Femmes.





Mot de l'inspecteur

ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

Je vous rappelle que la présence d'un abri d'auto temporaire sur votre terrain est autorisée jusqu'au 30 avril prochain. Dès le lendemain, vous devez enlever la toile et la structure et remiser ceux-ci.

Vous pouvez me rejoindre du lundi au mercredi de 8 h00 à 16 h 00 au 418 675-2250 poste 2601

Jean Gagnon, inspecteur en bâtiment



Sainte-Rose-du-Nord



C'EST LE TEMPS DES INSCRIPTIONS!

Camp de jour de Sainte-Rose-du-Nord



Tu as le goût d'avoir un été rempli de plaisir avec plusieurs de tes amis?
Le camp de jour de Sainte-Rose-du-Nord t'offre la possibilité de faire plusieurs activités amusantes.

Nous souhaitons offrir la meilleure supervision qui soit en prenant compte des intérêts de chacun de manière à assurer plaisir et bien-être.

Inscription :

Si votre enfant est âgé entre 5 et 12 ans il est le bienvenu au camp! Le coût d'inscription est de **175 \$ par enfant. La période d'inscription est débutée** (par téléphone ou en personne) et les places sont limitées.

Horaire : Du mardi 26 juin au vendredi 10 août 2018

Le camp de jour se fera au Chalet des Loisirs et sera ouvert du **lundi au vendredi de 8 h 30 à 15 h 30.** Possibilité de service de garde, sur demande au moment de l'inscription.

*Les activités sont adaptées selon la température et le nombre d'enfants présents

Au plaisir de te voir cet été!

Pour information : Josée au 418 675-2250, poste 2607

Chroniques de votre agente culturelle et communautaire



Bonjour à tous!

Il me fait plaisir d'être de retour, fidèle au poste pour un troisième mandat!

Vous trouverez au centre de ce journal, la 6^e édition du **calendrier culturel** saison printemps 2018. Je vous rappelle que si vous avez des offres d'activités culturelles ou communautaires à inscrire au calendrier, vous devez me les faire parvenir avant le 12 juin, pour ce qui est de la prochaine édition été.



J'ai également le bonheur de vous annoncer que nous offrirons à nouveau le service de garde pour les **journées pédagogiques** ainsi que le retour des **ateliers créatifs**, le jeudi pour les jeunes de 5 à 12 ans. Ils seront animés par la très dynamique Marie-Josée Paradis.

Les inscriptions pour le **camp de jour** vont déjà très bien et nous sommes à la recherche de deux animatrices ou animateurs qui prendront soin de ces merveilleux enfants. N'hésitez pas à en parler autour de vous!

Je vous invite également, si ce n'est pas déjà fait, à nous suivre sur la page Facebook « **viaculturelleetcommunautaireSRDN** » pour être à l'affût de ce qui se passe dans notre beau village.

Je vous souhaite un éveil printanier des plus imaginatifs!

Josée Beauchesne, 

Agente culturelle et communautaire.

Offre de cours et ateliers

Session Printemps 2018

La municipalité de Sainte-Rose-du-Nord vous présente son offre de **cours et ateliers** pour la session **printemps 2018**. **Les inscriptions se font à partir de maintenant jusqu'au 4 avril**. Pour ce faire, veuillez me joindre par téléphone au 418-675-2250, poste 2607, ou encore par courriel à : josee.beauchesne@ste-rosedunord.qc.ca.

Les Jeudis ESCOUADE JEUNESSE, 5 à 12 ans

Rencontres créatives animées par Marie-Josée Paradis au
Chalet des Loisirs **du 12 avril au 31 mai**
De 15 h 30 à 17 h 00 (durée : 8 semaines)
Tarif : 50 \$/enfant

Cours de Capoeira

10 h 00: enfants 11 h 00 : Adolescents et adultes

Tous les dimanches au Pavillon de la Montagne

Du 18 mars au 17 juin (durée **12 semaines**)

Tarif: 70 \$ par session enfants/ 130 \$ par session adultes

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

16 avril et 18 mai

Inscription obligatoire, au moins une semaine à l'avance.

Tarif: : 10 \$ par enfant, par journée.

8 h 00 à 15h30

Minimum 8 inscriptions pour être réalisable.

ACTUALITÉ

de votre intervenante de milieu

Le Sac d'outils de sécurité (S.O.S.)



Les sacs d'outils de sécurité (S.O.S.) sont enfin de retour!

Ces sacs contiennent des objets utiles, afin de se sentir en sécurité chez soi, tel qu'un sifflet, une petite lampe de poche, des bandages, une mini-trousse de la Croix-Rouge, etc. De plus, plusieurs dépliants d'organismes vous sont donnés et expliqués lors de la visite chez vous. Alors n'hésitez pas à me contacter pour vous en procurer un!

Disponible aux personnes âgées de 70 ans et plus.

Anne Guay

581 306-5266



Viens visiter ton

**CROQUE
LIVRES**

OÙ ME TROUVER ?

À l'intérieur, salle du conseil municipal.
126, de la Descente-des-Femmes

Inspirés de l'approche «Prends un livre ou donne un livre», les Croque-livres forment un réseau de boîtes de partage de livres destinées aux enfants âgés de 0 à 12 ans. Ces points de chute offrent aux enfants et à leur famille un libre accès à des livres partagés. Cette initiative vise à rassembler et à engager les communautés autour du plaisir de la lecture.

Pour information: Josée Beauchesne 418 675-2250, poste 2607

 Fondation Lucie
et André Chagnon

CROQUELIVRES.CA

Chroniques de votre responsable de la bibliothèque



Une nouvelle venue ...une nouvelle Roseraine!

Bonjour,

Je me nomme Marie-Josée Paradis et je suis la nouvelle responsable de la bibliothèque de Sainte-Rose-du-Nord depuis le 1^{er} février 2018.

Je vous invite à redécouvrir votre bibliothèque, si ce n'est pas déjà fait! Il me fait également plaisir de mettre à profit mes compétences qui touchent, entre autres, la danse, le théâtre, l'animation d'ateliers et bien sûr, mon amour des livres! Surveillez les différents ateliers qui seront offerts au cours de l'année 2018!

Une invitation a été faite aux élèves de l'école Ste-Rose lors du 14 février dernier pour souligner la St-Valentin des amoureuses et amoureux des livres. Chocolat chaud et biscuits accompagnaient une présentation du lieu et de ses trésors! Il y a même eu une grande question d'examen : comment s'appelle l'inventeur de l'imprimerie? *Réponse:Gutenberg*

Pour la semaine de relâche, la bibliothèque a offert des rencontres créatives au cours desquelles 7 jeunes, de la maternelle à la 4^e année, ont participé à diverses activités ludiques, physiques, créatives et bien certainement à la découverte des livres. Le tout s'est terminé par une représentation devant public. Je tiens à remercier grandement Othalia, Isao, Matéo, Thomas-Louis, Sarah, Lilou et Éliote pour leur belle et vive participation et leur créativité!

J'aimerais offrir un cours d'initiation pour femmes au tango argentin. Si vous êtes intéressées ou pour toutes autres questions, vous pouvez me laisser un message au 418-675-2250, poste 2603.

Venez nombreuses et nombreux, jeunes, adultes, passionné(e)s et amateurs de livres et de découvertes!

Nouvel horaire dès avril: les mercredis de 15 h 30 à 20 h 00

On vous attend!

Marie-Josée Paradis, la gardienne des livres

Mot des organismes et entreprises de chez nous

Le Club de l'amitié

MOT DE VOTRE C.A.

En tant que membre du conseil d'administration 2017-2018, notre engagement consistait à mettre tous les efforts et à utiliser toutes les ressources nécessaires pour rendre à terme les objectifs fixés, tout en travaillant de concert avec nos partenaires et nos collaborateurs.

Nous sommes assurés que le nouveau conseil d'administration (2018-2019) saura poursuivre le travail déjà commencé, rester à l'écoute et mettre à votre disposition les outils nécessaires que vous aurez besoin.

Nous vous invitons à joindre vos efforts à ce nouveau conseil qui sera élu le 24 avril prochain pour enrichir l'expérience de chacun de vous et ainsi contribuer à la mission de notre club.

Pour ce faire, n'oubliez pas votre assemblée générale annuelle qui se tiendra le mardi 24 avril prochain au Pavillon de la Montagne. La convocation et l'ordre du jour seront affichés dans les meilleurs délais. Ce sera un plaisir pour nous de vous accueillir en grand nombre.



NOUS AVONS BESOIN DE RELÈVE...



Si vous êtes intéressé à vous joindre au C.A. et que vous avez besoin d'information, n'hésitez pas à contacter Monsieur Gaétan Côté au 418-675-2241.

Si vous ne pouvez faire partie du conseil d'administration, mais que vous voulez vous investir dans l'organisation des activités de votre club pour la prochaine année, nous vous invitons à communiquer avec un membre de celui-ci qui saura vous diriger.

NOS MÉTIERS À TISSER...

Nos métiers à tisser sont présentement à vendre. Nous donnons la priorité aux membres de notre club pour l'acquisition de ceux-ci.

Pour toute information, communiquez avec madame Francine Larouche au 418-675-2281.

NOS PROCHAINES ACTIVITÉS... SURVEILLEZ LES AFFICHAGES

Bingo spécial	21 avril 2018	A suivre
Party de fermeture de saison	12 mai 2018	À suivre
Marche-rallye	19 mai 2018	À suivre

Casino de Charlevoix - Train de Charlevoix - Zoo de Falardeau (sortie intergénérationnelle) - Sortie pédestre - Éternel Spa au Valinouet : Nous informons de votre intérêt pour ces activités avant le 31 mars 2018.

Pour toute information supplémentaire ou pour vous inscrire, communiquez avec un membre de votre C.A. qui saura vous diriger.



Église Sainte-Rose

Le comité d'animation locale vous convie à son **souper communautaire annuel** au profit de l'Église de Sainte-Rose-du-Nord qui aura lieu le samedi 28 avril à 17 h au Pavillon de la Montagne.

Le souper est au coût de 15 \$ par adulte et 6 \$ pour les enfants de 7 à 12 ans.
(gratuit pour les moins de 7 ans)

Venez nous encourager
en grand nombre!



Le Petit Marché

Horaire jusqu'au 23 juin:

Midi à 15 h tous les jours

Dimanche de 11 h à 15 h

Souhaiter votre visite

et un printemps au son des oiseaux et des vagues!

L'équipe du Petit Marché

418 675-2204

Si urgence 418 675-1242



RESTAURANT CHEZ MINA

C'EST À COMPTER DU 16 JUIN QUE LE RESTAURANT CHEZ MINA DÉBUTERA SA SAISON ESTIVALE

Spécialisé en cuisine régionale québécoise, vous aurez l'occasion de partager un bon repas complet de 4 services, café ou thé inclus à un prix des plus abordables.

Nous offrons aussi un décor familial et une ambiance conviviale.

Pour le dîner, nous accueillons les gens à compter de 11 h 30 jusqu'à 14 h 30.

Pour le souper, le service débute à 17 h 30 jusqu'à 21 h 30.

Pour un groupe de plus de 5 personnes, il est possible de réserver vos places au numéro de téléphone suivant: 418 675-1386. Notre restaurant a une capacité d'accueil de 50 places et par beau temps, les tables de jardin ajoutent au plaisir de la table.

Permis d'alcool: bières et vins

PUBLICITÉ PAYÉE



La SDECT, gestionnaire du bureau d'information touristique saisonnier, est à la recherche d'un conseiller pour son bureau local.

Conseiller(ère) à l'information touristique
(dans le cadre d'Emploi Québec)
1 poste disponible

Tâches et fonctions:

- ⇒ Accueillir la clientèle touristique;
- ⇒ Dispenser de l'information touristique locale et régionale au comptoir et par téléphone;
- ⇒ Promouvoir les sites et attraits de Sainte-Rose-du-Nord et la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- ⇒ Effectuer des sondages et compiler les statistiques de fréquentations;
- ⇒ Préparer les commandes et répertorier les dépliants touristiques.

Exigences de l'emploi:

- ⇒ **Le candidat devra vérifier son admissibilité auprès d'un agent d'Emploi Québec;**
- ⇒ Bilinguisme et expérience reliés au tourisme sont des atouts;
- ⇒ Aisance avec le public, débrouillardise et autonomie;
- ⇒ Professionnalisme et souci d'offrir un service de qualité;
- ⇒ **Bonne connaissance de la région et des attraits touristiques.**

Conditions de l'emploi:

- ⇒ Période d'emploi : du 30 avril au 20 octobre 2018;
 - ⇒ Formation obligatoire début juin à confirmer;
 - ⇒ 40 heures par semaine (jour, fin de semaine)
- Salaire: 12,00 \$/heure

Date limite pour postuler: 20 avril

POUR POSTULER:



Conseiller(ère) à l'information touristique et responsable de la programmation
1 poste disponible

Tâches et fonctions:

- ⇒ **Responsable à la programmation et à la dynamisation du bureau d'information touristique** (art visuel, spectacle, etc.) en collaboration avec l'agente culturelle.
- ⇒ Accueillir la clientèle touristique;
- ⇒ **Dispenser de l'information touristique locale et régionale au comptoir et par téléphone;**
- ⇒ Promouvoir les sites et attraits de Sainte-Rose-du-Nord et la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- ⇒ Promouvoir les sites et attraits de Sainte-Rose-du-Nord et la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- ⇒ Effectuer des sondages et compiler les statistiques de fréquentations.

Exigences de l'emploi:

- ⇒ Bilinguisme et expérience reliés au tourisme sont des atouts importants;
- ⇒ Aisance avec le public, débrouillardise et autonomie;
- ⇒ Connaissance du domaine des arts et du spectacle;
- ⇒ Professionnalisme et souci d'offrir un service de qualité;
- ⇒ Bonne connaissance de la région et des attraits touristiques.

Conditions de l'emploi:

- ⇒ **Période d'emploi : du 4 juin au 26 octobre 2018;**
 - ⇒ Formation obligatoire au début juin 2018;
 - ⇒ Environ 25 heures par semaine (jour, soir, fin de semaine),
 - ⇒ Salaire: à discuter, selon expérience.
- Pour postuler sur cet emploi, veuillez envoyer votre curriculum vitae avant
le vendredi 20 avril à midi à:

SDECT

A/S Josée Beauchesne, gestionnaire
126, rue de la Descente-des-Femmes
Sainte-Rose-du-Nord, QC
G0V 1T0
Courriel: josee.beauchesne@ste-rosedunord.qc.ca



Conseiller (ère) à l'information touristique
(dans le cadre d'Emplois d'été Canada)
2 à 3 postes disponibles

Tâches et fonctions:

- ⇒ Accueillir la clientèle touristique;
- ⇒ Dispenser de l'information touristique locale et régionale;
- ⇒ Promouvoir Sainte-Rose-du-Nord et la région touristique du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- ⇒ Tenir les statistiques de fréquentation à jour;
- ⇒ Répertorier l'inventaire des dépliants touristiques;
- ⇒ Effectuer toutes autres tâches inhérentes.

Conditions de l'emploi:

- ⇒ Période d'emploi : 8 à 12 semaines;
- ⇒ Formation recommandée début juin à confirmer;
- ⇒ 35 heures par semaine (jour, fin de semaine)
Taux horaire : 12,00 \$/heure;

Exigences de l'emploi:

- ⇒ **Le candidat doit être âgé de moins de 30 ans et retourner aux études à temps plein à l'automne;**
- ⇒ Bilinguisme et expérience reliés au domaine touristique sont des atouts;
- ⇒ Aisance avec le public, débrouillardise et autonomie;
- ⇒ Professionnalisme et souci d'offrir des services de qualité;
- ⇒ **Bonne connaissance de la région et des attraits touristiques.**

Pour postuler sur l'un ou l'autre de ces emplois, veuillez envoyer votre curriculum vitae au plus tard **le vendredi 20 avril à:**

SDECT

126, rue de la Descente-des-Femmes

Sainte-Rose-du-Nord, QC

G0V 1T0

Courriel: josee.beauchesne@ste-rosedunord.qc.ca

CAMP DE JOUR

Offre d'emploi
Poste de moniteur de camp de jour
Été 2018

1 à 2 postes disponibles

La Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord est à la recherche d'un moniteur dynamique pour l'animation du camp de jour.

- ◆ Si tu veux vivre un été mémorable et riche en expériences de toutes sortes;
- ◆ Si tu aimes la vie d'équipe, partager la joie de vivre des enfants, être actif et faire de nombreuses activités;
- ◆ Si tu désires un emploi intéressant, stimulant et gratifiant;
- ◆ Si tu as 16 ans et plus;

Alors être moniteur de camp de jour, c'est pour toi!

La période d'emploi est du lundi 26 juin au vendredi 11 août, soit 7 semaines à 35 h/semaine. (peut varier si un service de garde est implanté, 2 h /jour de plus).

Le salaire offert est de 12,00\$/l'heure;

Si tu es intéressé par cet emploi, tu dois soumettre ta candidature en faisant parvenir ton curriculum vitae accompagné d'une lettre d'intérêt au bureau de la Municipalité, 126, rue de la Descente-des-Femmes, **avant le vendredi 20 avril 2018 à 11 h 00** et inscrire sur l'enveloppe «poste de moniteur camp de jour» à l'attention de Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Note : Le Diplôme d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur (DAFA) sera considéré comme un atout pour les candidats qui en sont qualifiés. Les personnes embauchées ne possédant pas cette formation devront se rendre disponibles pour suivre la formation. Il s'agit d'un prérequis pour l'emploi. Les frais de formation seront assumés par la Municipalité.



Offre d'emploi



Sauveteur Plage du lac Résimond

La Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord désire recevoir des candidatures pour le poste de surveillant-sauveteur de plage pour le lac Résimond.

Tâches et fonctions

- ⇒ Surveillant-sauveteur de la plage pour les utilisateurs;
- ⇒ Entretien journalier de la plage et de ses alentours (stationnement, toilettes, etc.)

Qualités recherchées

Ponctuel, consciencieux; respectueux;

Formation requise

Sauveteur national plage

Horaire de travail

Du dimanche au samedi de 12 h 00 à 18 h 00.
Pendant les semaines du congé de la construction, l'horaire sera de 10 h 00 à 18 h 00.

L'horaire peut être sujet à changement.

Le début de l'emploi est prévu le dimanche 24 juin 2018.

Si vous êtes intéressé (e) par cet emploi veuillez faire parvenir votre candidature, accompagnée de votre curriculum vitae, **avant le vendredi 13 avril 2018 11 h**, au bureau de la municipalité, 126, rue de la Descente-des-femmes à l'attention de Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Seules les candidatures retenues seront convoquées en entrevue.



La Corporation nautique du Quai de Sainte-Rose-du-Nord est à la recherche d'un(e) préposé(e) à l'accueil et à l'entretien pour le Quai.

1 poste disponible

Tâches et fonctions

- ⇒ Accueillir les plaisanciers, les kayakistes et les pêcheurs et recueillir la contribution prévue;
- ⇒ Assurer la circulation en période d'achalandage;
- ⇒ Voir à la propreté de tout le secteur du quai (ramasser papiers, bouteilles, balayer le quai et l'allée piétonnière, sentiers du quai et entretien des toilettes, peinture, etc.);
- ⇒ Effectuer toutes autres tâches demandées par le conseil d'administration et/ou le responsable désigné.

Horaire de l'emploi

- ⇒ 40 heures par semaine (jour, soir, fin de semaine)
Taux horaire : 12,00 \$/heure ;
- ⇒ Période d'emploi : du 30 avril au 20 octobre 2018.

Conditions de l'emploi

- ⇒ **Le candidat doit être éligible au programme d'Emploi Québec et vérifier son admissibilité auprès d'un agent.**
- ⇒ Professionnalisme et souci d'offrir des services de qualité ;

Si vous êtes intéressé par cet emploi:

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le **20 avril 2018** à la Corporation nautique du Quai de Sainte-Rose-du-Nord.

POUR POSTULER:





Préposé(e) à l'accueil et à l'entretien (dans le cadre d'Emplois d'été Canada)

1 à 2 postes disponibles

Tâches et fonctions:

- ⇒ Accueillir les plaisanciers, les kayakistes et les pêcheurs et recueillir la contribution prévue;
- ⇒ Voir à la propreté de tout le secteur du quai (ramasser papiers, bouteilles, balayer le quai et l'allée piétonnière, sentiers du quai et entretien des toilettes, peinture, etc.);
- ⇒ Assurer la circulation en période d'achalandage;
- ⇒ Effectuer toutes autres tâches demandées par le conseil d'administration et/ou le responsable désigné.

Conditions de l'emploi:

- ⇒ 35 heures par semaine (jour, soir, fin de semaine)
Taux horaire : 12,00 \$/heure;
- ⇒ Période d'emploi : 35 heures par semaine pendant 8 à 10 semaines.

Exigences de l'emploi:

- ⇒ **Le candidat doit être âgé de moins de 30 ans et retourner aux études à temps plein à l'automne;**
- ⇒ Aisance avec le public, débrouillardise et autonomie;
- ⇒ Professionnalisme et souci d'offrir des services de qualité;

Pour postuler sur cet emploi, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le **20 avril 2018** à la Corporation nautique du Quai de Sainte-Rose-du-Nord à l'attention de :

Mme Nadia Bolduc, secrétaire-trésorière
126, rue de la Descente-des-Femmes
Sainte-Rose-du-Nord, G0V 1T0
courriel: nadia.bolduc@ste-rosedunord.qc.ca

La Corporation nautique du Quai souhaiterait recevoir des propositions de prestations artistiques diverses à être tenues sur le Quai au « village touristique » de Sainte-Rose-du-Nord.



Animation musicale (musicien ou formation tous genres), animation historique (conteur, jeux avec le public) en sont quelques exemples. L'offre doit comprendre les thèmes exploités, les costumes et accessoires utilisés, les disponibilités estivales ainsi que les textes ou autres qui serviront au spectacle.

Ces manifestations artistiques se tiendront entre le 1^{er} juillet et le 20 août 2018. La rémunération comprendrait un montant de départ bonifié par les contributions volontaires du public. Possibilité d'ententes avec d'autres lieux de représentation au village ou ailleurs.

Nous vous invitons à transmettre vos propositions comprenant photos, vidéos ou démos d'ici le 15 avril à 12 h, par courriel à l'adresse suivante:

nadia.bolduc@ste-rosedunord.qc.ca ou en personne au bureau de la municipalité situé au 126, rue de la Descente-des-Femmes, Sainte-Rose-du-Nord, QC, G0V 1T0.

Un comité sélectionnera les programmations les plus prometteuses.

Prendre note que toutes les propositions reçues feront l'objet d'une réponse écrite.

**Merci de transmettre ce message aux artistes
et artisans locaux et d'ailleurs...**



Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord



126, rue de la Descente-des-Femmes
Sainte-Rose-du-Nord, Qc, G0V 1T0
maryse.girard@ste-rosedunord.qc.ca
www.ste-rosedunord.qc.ca
Téléphone : 418 675-2250
Télécopie : 418 673-2115

Heures d'ouverture du bureau de la municipalité :

Lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Vendredi de 8 h à 11 h 45

FERMÉ LE VENDREDI SAINT 30 MARS ET LE LUNDI DE PÂQUES 2 AVRIL 2018

Pour nous joindre :

Maryse Girard, directrice générale	2602
Nadia Bolduc, adj. administrative	2600
Josée Beauchesne, agente culturelle et commun.	2607
Jean Gagnon, inspecteur en bâtiment	2601
Marie-Josée Paradis, responsable biblio	2603

Joyeuses Pâques!



Photo Laïla Girard